

Paris, le 9 mars 2021

L'URPS médecins libéraux Ile-de-France demande le rétablissement immédiat des possibilités de commande de vaccins par les médecins

Devant l'afflux de messages spontanés de médecins franciliens énervés et découragés, l'URPS médecins libéraux Ile-de-France dénonce à son tour la suspension brutale des commandes de vaccins AstraZeneca pour les médecins libéraux. Les médecins libéraux franciliens sont lassés des choix à géométrie variable du Ministère, sans concertation, dans la mise en œuvre de la vaccination anti-covid.

Depuis trois semaines, les médecins libéraux se sont progressivement investis dans la vaccination, bousculant leurs agendas afin d'organiser les vaccinations groupées de patients dix par dix. Ils ont contacté chacun de leurs patients prioritaires en fonction de l'évolution incessante des populations ciblées (d'abord 50 à 65 ans avec comorbidité, puis 65 ans à 75 ans et enfin les plus de 75 ans) pour les convaincre parfois mais surtout pour hiérarchiser dans le temps les demandes de patients prioritaires qui dorénavant leur réclament la vaccination.

La semaine dernière en Ile-de-France, 12 777 flacons de vaccin AstraZeneca ont été commandés par les médecins en pharmacie avec une réelle montée en charge de la vaccination. L'attente est forte, les rendez-vous déjà pris pour plusieurs semaines, assurés qu'ils étaient par les messages du ministère et relayés par les ARS d'une continuité de mise à disposition du vaccin.

Dans le week-end du 6 et 7 mars, les médecins libéraux se sont aussi mobilisés pour prêter main forte à la vaccination de plus de 400 000 personnes en deux jours au niveau national.

Sous couvert d'une annonce de pénurie « inattendue » avec seulement 28 000 flacons AstraZeneca disponibles la semaine du 15 mars au niveau national, le ministère choisit l'approvisionnement des officines avec une moyenne de 2 flacons par pharmacie... pour pouvoir afficher l'ouverture de la vaccination en pharmacie le 15 mars. **Et cela aux dépens de tous les patients prioritaires identifiés par les médecins et qui avaient déjà des rendez-vous organisés à leurs cabinets.**

Que faire avec juste deux flacons en officine ? Valait-il la peine de déstabiliser la mobilisation générale croissante des médecins qui se voient obliger d'annuler les rendez-vous de vaccination pris avec leurs patients ? Ne pouvait-on pas simplement décaler d'une semaine l'ouverture de la vaccination en officine ?

L'URPS médecins libéraux exprime son incompréhension des choix faits par le ministère et demande l'annulation immédiate de cette décision de suspension de la vaccination par les médecins libéraux. Elle apporte son soutien à l'ensemble des confrères qui se sentent humiliés et nous adresse de nombreux témoignages d'incompréhension et de lassitude. Quel intérêt l'URPS a-t-elle à continuer à participer aux multiples réunions « alibis » de pilotage de la crise avec les ARS ou les préfetures, si encore une fois il faut subir des décisions intempestives non concertées, prise au mépris de la médecine libérale ?

À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 21 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 80 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Nos sites : www.urps-med-idf.org
www.soignereniledefrance.org

Contacts presse

Thomas de Climens / Quentin Hua – DGM conseil
thomasdeclimens@dgm-conseil.fr / quentin.hua@dgm-conseil.fr
01 40 70 11 89 / 06 28 63 27 29